

Direction de la Maintenance des Bâtiments et des Travaux 4 NOV. 2014 ARRIVÉE

2 9 OCT. 2014

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

SOUS-DIRECTION DE LA SECURITE DU PUBLIC

Bureau des Etablissements Recevant du Public

Affaire suivie par : JP.BEAUFILS.

Tél.: 01.49.96.34.89

N: 9443 LR/AR

Mail.: pp-dtpp-sdsp-berp-qualite@interic@iXIE.SALPETRIERE
Nos réf.: 13-0195.052 DIRECTION GENERALE 3 1 OCT. 2014

Le Préfet de Police

Paris, le

-> D. MARLEU'V

Monsieur Serge MOREL Directeur du Groupe Hospitalier La Pitié Salpêtrière – Charles Foix 47/83, boulevard de l'Hôpital **75013 PARIS**

s. rute 214/14

Groupe Hospitalier « La Pitié Salpêtrière», Bâtiment ICME (Institut du Cerveau et de la Objet: Moelle Epinière), situé 47/83, boulevard de l'Hôpital à Paris 13ème.

<u>PJ:</u> 1 PV de visite.

La commission de sécurité de la préfecture de police a procédé le 6 octobre 2014 à la visite périodique de l'établissement cité en objet, dont vous assumez la responsabilité.

Il s'agit d'un établissement recevant du public (ERP) de type U 2ème catégorie avec activités annexes de types L et N, susceptible de recevoir un effectif total de 1490 personnes.

Compte tenu de l'avis favorable proposé par la commission de sécurité et validé par la délégation permanente de la commission de sécurité lors de sa séance du 14 octobre 2014, j'autorise la poursuite de l'exploitation de cet établissement.

Vous voudrez bien prendre toutes dispositions pour exécuter dans les meilleurs délais, les 5 mesures mentionnées dans le procès-verbal joint et m'informer de leur réalisation conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation.

Par ailleurs, vous m'avez transmis en date du 17 septembre 2014, un rapport relatif aux mesures de désenfumage réalisées dans le bâtiment ICME. Après examen de ce dossier par les services techniques de sécurité préventive de la Préfecture de Police, je vous invite à lever les observations figurant dans ce rapport et à annexer les attestations de levée de réserves au registre de sécurité de l'établissement.

Enfin, je vous rappelle qu'en vertu de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de ses textes d'application, votre établissement doit être accessible aux personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), au 1er janvier 2015.

> Le Préfet de Police par délégation,

Le Chef du bureau des établissements recevant du pablic

Astrid HUBERT

Copie transmise à : Mme Carine CHEVRIER Directrice Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine (DEFIP).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais -75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73 Serveur vocal: 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr - mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr





VU PAR LA DÉLÉGATION LE 14 0CT. 2014

PROCES-VERBAL DU GROUPE DE VISITE DE LA PREFECTURE DE POLICE

Nom de l'établissement: Institut du Concour et de la Moelle Garriare

Arrondissement: 13 Adresse: Cf a 83 bd de l'hs phol Date de la visite: 6 octobre 2014 Heure de la visite: 9 hov ISERP (BERP): 13 0 00 0135 0525 N° dossier (BHF):				
Le groupe de visite de sécurité rend un avis : favorable				
		défavorable	défavorable	
		diffère l'émission de son avis		
La sous-commission d'accessibilité rend un avis : favorable				
		défavorable		
diffère l'émission de son avis				
	Prénom - Nom	Fonction / Grade	Signature	
Représentant du préfet de police, président			A	
Représentant du service des architectes de sécurité	Eric MORVAN	Architecte de sécurité	(A-)	
Représentant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris	Bertraud MARC	Major /2 Cic	July	
Représentant du laboratoire central de la préfecture de police	Amandine MOULLAC	gecknicienne	Mould	
Représentant du SISPRI Service Inspection de Salubrité et Prévention des Risques d'Incendie de a préfecture de police			V	
Représentant de la brigade luviale				
Représentant le commissariat lu ^{ème} arrondissement			n ,	
Représentant des associations le personnes handicapées				

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

Sous-Direction de la Sécurité du Public

Bureau des établissements recevant du public

SECRETARIAT ASSURE PAR:



PROCES-VERBAL

PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC

Le lundi six octobre A neuf heures

L'an deux mille quatorze

GROUPE DE VISITE DE LA PREFECTURE DE POLICE

HÔPITAL PITIÉ SALPETRIERE

INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE

> 47/83, bd de l'Hôpital 75013 PARIS

examen ponctuel de l'établissement et des installations techniques concourant à la sécurité contre l'incendie. Cette visite n'a pas un caractère exhaustif.

Il est rappelé que lors de sa visite, le groupe de visite procède à un

Conformément aux dispositions de l'article R.123-43 du code de la construction et de l'habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus chacun en ce qui le concerne de s'assurer que les installations ou équipements sont maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions du règlement de sécurité prévues à l'article R.123-12 du code de la construction et de l'habitation.

En tout état de cause, le chef d'établissement reste seul responsable de la sécurité de ses locaux.

ISERP: N° 13.0.00.0195-052

2:01.41.57.78.33



L'an deux mille quatorze Le lùndi six octobre A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

Participaient à la visite:

Service des architectes de sécurité de la préfecture de police: M. Eric MORVAN, architecte de sécurité chargé du 13^{ème} arrdt.

Brigade de sapeurs-pompiers de Paris: Major Bertrand MARC, 2^{ème} compagnie.

GROUPE DE VISITE DE LA PREFECTURE DE POLICE

Laboratoire central de la préfecture de police:

M^{me} Amandine MOULLAC, technicienne de la section prévention du risque bâtimentaire.

Assistaient également à la visite :

- M. Didier PETITEVILLE, directeur des équipements et logistique ICM.
- M. Frederic MICHAUX, chef d'agence SECURITAS.
- M. Abdel NAAMI, chef de service SECURITAS.
- M. Florian MONCHO, coordinateur SSI, Sté ASSISCO.
- M. Ramzi ZERELLI, responsable technique Sté SODEXO.

HÔPITAL PITIÉ SALPETRIERE

INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE

47/83, bd de l'Hôpital 75013 PARIS Le groupe de visite avait pour mission de procéder ce jour à la visite périodique de l'INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE ÉPINIÈRE intégré au site du groupe hospitalier de la PITIÉ SALPÉTRIÈRE, 47 à 83 boulevard de l'Hôpital à Paris 13^{ème}.

Cet établissement constitue un établissement recevant du public de type U avec activités de types L et N de 2^{ème}catégorie, susceptible de recevoir un effectif total de 1 490 personnes dont 617 au titre du public.

Le bâtiment est organisé de la façon suivante :

- au 2^{ème} sous-sol (R-4 en exploitation): locaux techniques de traitement des eaux usées;
- au 1er sous-sol (R-3 en exploitation) : des locaux de recherche ;
- au niveau du plénum technique situé entre le 1^{er} sous-sol et le rez-dechaussée bas (R-2 en exploitation): un espace de traitement d'air et des vestiaires;
- au rez-de-chaussée bas (R-1 en exploitation): locaux de recherche, logistique, le service imagerie, des salles de réunion, des locaux d'archivage, des locaux techniques dont un groupe électrogène de 1100kVA et une sous-station CPCU et une aire de livraison;



L'an deux mille quatorze Le lundi six octobre A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- au rez-de-chaussée haut (niveau 0 en exploitation): le PCS, l'accueil, un amphithéâtre de 185 places, des bureaux, des salles de réunion, une cafétéria, des sanitaires et des réserves;
- au 1^{er} étage : des locaux de recherche, des locaux de consultation, six chambres d'hospitalisation et deux espaces d'accueil de jour ;
- du 2^{ème} au 5^{ème} étage : des laboratoires de recherche et des salles de réunion :
- en terrasse : des locaux techniques.

Le public est accueilli aux niveaux rez-de-chaussée bas, rez-de-chaussée haut et 1^{er} étage.

L'établissement dispose de quatre escaliers protégés de 2 unités de passage chacun desservant les niveaux du rez-de-chaussée bas au cinquième étage et de deux escaliers desservant le rez-de-chaussée bas et le 1^{er} sous-sol.

Au rez-de-chaussée haut il existe trois sorties totalisant 8 unités de passage et au rez-de-chaussée bas, quatre sorties totalisant 8 unités de passage.

L'établissement dispose des installations techniques et de sécurité suivantes :

- système de sécurité incendie de catégorie A avec détection incendie généralisée (1 ZA, 6 ZC, 13 ZF);
- désenfumage mécanique de l'ensemble des circulations horizontales à l'exception de la zone technique du rez-de-chaussée bas et des niveaux inférieurs, des locaux refuge et du hall;
- désenfumage naturel des escaliers encloisonnés à l'exception de ceux desservant le niveau -1 et le rez-de-chaussée bas ;
- éclairage de sécurité par blocs autonomes ;
- groupe électrogène de 1000 kVA reprenant les installations de sécurité;
- chauffage par sous-station CPCU;
- quatre ascenseurs et deux monte-charges;
- portes automatiques à effacement latéral;
- colonnes sèches;
- fluides médicaux au rez-de-chaussée bas et R+1.

Préalablement à la visite, le groupe de visite a pris connaissance des documents suivants :

- registre de sécurité ;
- rapports de vérifications règlementaires en exploitation établis par l'organisme agréé BUREAU VERITAS concernant :
 - les installations électriques (code du travail) daté du 03 10 2014 ;
 - vérification triennale du SSI daté du 02 11 2012 ;

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté Egalité Fraternité

GROUPE DE VISITE DE LA PREFECTURE DE POLICE

HÔPITAL PITIÉ SALPETRIERE

INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE

> 47/83, bd de l'Hôpital 75013 PARIS



LA PROTECTION DU PUBLIC

GROUPE DE VISITE DE LA PREFECTURE DE POLICE

HÔPITAL PITIÉ SALPETRIERE

INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE

47/83, bd de l'Hôpital 75013 PARIS L'an deux mille quatorze Le lùndi six octobre A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

- vérification triennale du désenfumage daté du 05 10 2014 ;

- les ascenseurs daté du 06 08 2012 avec fiches de vérification des organes de sécurité par la société OTIS datées de 2014 ;

- les moyens de secours daté du 18 10 2012 ;

 rapport de vérification périodique du SSI établi par la société PRODETEC daté de juillet 2014;

 Fiche de vérification des colonnes sèches établi par la société CLIMEX datée du 21 08 2014.

Au cours de la visite, le groupe de visite a fait procéder aux essais suivants :

- ouverture de l'exutoire de désenfumage de l'escalier n° 7 :

- éclairage de sécurité dans les circulations du 1er étage ;

 sensibilisation d'un détecteur automatique d'incendie situé dans la salle des pharmaciens au premier étage entraînant sans temporisation, le compartimentage de la zone, le déverrouillage des issues de secours et la diffusion de l'alarme générale sélective;

 sensibilisation d'un détecteur automatique d'incendie dans la circulation du premier étage entraînant sans temporisation le désenfumage de la zone;

 sensibilisation d'un détecteur automatique d'incendie dans la circulation du rez-de-chaussée haut entraînant sans temporisation le compartimentage de la zone, la diffusion de l'alarme générale sélective avec vérification de l'inhibition du désenfumage;

 mise en œuvre du désenfumage de la circulation du rez-de-chaussée haut par action sur la commande manuelle située sur l'UCMC du CMSI:

 action sur un déclencheur manuel dans l'amphithéâtre en situation d'exploitation, entraînant sans temporisation la remise en lumière normale de la salle, l'arrêt du programme en cours et la diffusion de l'alarme générale sonore précédée d'un message préenregistré d'évacuation;

- sensibilisation d'un détecteur automatique d'incendie situé au rez-dechaussée bas zone SENIR entraînant sans temporisation le déverrouillage des issues de secours, le compartimentage du niveau, le désenfumage de la zone et la diffusion de l'alarme générale sélective. Cet essai a été réalisé en situation de coupure de l'alimentation électrique normale des matériels centraux du SSI.

Le résultat de ces essais s'est révélé satisfaisant à l'exception du fonctionnement de l'éclairage de sécurité au premier étage aile Sud.

Par ailleurs, le groupe de visite a constaté que les mesures de sécurité prescrites lors de la précédente visite du 16 novembre 2012 ont été réalisées à l'exception de la mesure n° 3.



L'an deux mille quatorze Le lundi six octobre A neuf heures

Poursuivant le présent procès-verbal

A l'issue de la visite, le groupe de visite propose d'émettre un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement et demande la réalisation des mesures de sécurité suivantes :

GROUPE DE VISITE DE LA PREFECTURE DE POLICE

- 1) Assurer le bon fonctionnement des blocs autonomes d'éclairage de sécurité dans l'ensemble de l'établissement.
- Faire vérifier annuellement par un organisme agréé les installations électriques (ERP) et les moyens de secours.
- Supprimer tout stockage dans les circulations et limiter la hauteur du stockage dans les réserves afin de ne pas toucher le plafond.
- Interdire l'utilisation de dispositifs maintenant les portes coupe-feu en position ouverte, notamment dans les locaux techniques des salles IRM.
- 5) Remédier aux observations contenues dans les rapports précités et annexer au registre de sécurité les attestations de levée de réserves correspondantes.

HÔPITAL PITIÉ SALPETRIERE

INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE

47/83, bd de l'Hôpital **75013 PARIS**

Et les membres du groupe de visite signent le présent procès-verbal.

Le groupe de visite

Dont acte clos à 12 H 30 et transmis à Monsieur le Préfet de Police.